

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence



Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 7 Avril

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 14 Avril	Présence	Mardi 15 Avril	Présence	Mercredi 16 Avril	Présence
Matin	Création : « Papillon et lapin » 3/6 ans Création : « Cadre en perles Hama » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Départ 9h15 Land aux Lutins 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Le Printemps en peinture 3/6 ans Création : Pate fimo 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Pique-nique fourni	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeu du twister 3/6 ans Art de rue à la craie 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Land aux Lutins 3/11 ans Retour 17h	<input type="checkbox"/>	Jeu : « Devine ton visage » 3/6 ans Jeu extérieur « Morpion géant » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 17 Avril	Présence	Vendredi 18 Avril	Présence		
Matin	Chasse aux couleurs au camping 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Cuisine ton goûter 3/11 ans Jeu « Statues » 3/6 ans	<input type="checkbox"/>		
Repas	Pique-nique	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Jeu d'agilité : Enroule déroule 3/6 ans C'est ton après -midi 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Chasse aux oeufs 3/11 ans	<input type="checkbox"/>		



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Date :

Signature :



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2025
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06 .70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

